

RECOURS SUBROGATOIRE DES ASSURANCES DE PERSONNES ET DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

| | | | | |
|-------------|--------------|------------------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
| AA251 | 1 jour - 7 h | Perfectionnement | Présentiel ou à distance | 681,00 € |

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Analyser et évaluer les postes de préjudices indemnisables
- Calculer les préjudices patrimoniaux
- Maîtriser les modalités de recours des assureurs de personnes
- Connaître la procédure de recours contre l'assureur RC automobile et hors automobile

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

La formation est dispensée sous forme d'exposés techniques, d'apports méthodologiques, d'exercices ainsi que de retours d'expériences.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance de personnes, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Indemnisation du dommage corporel en droit commun

1. Évaluation médicale des dommages
2. Postes de préjudices indemnifiables
3. Calcul des postes de préjudices patrimoniaux

B. Recours des assureurs de personnes en qualité de tiers payeurs

1. Fondement du droit à recours : la loi du 5 juillet 1985 et l'article L. 131-2 du code des assurances
2. Modalités de recours : le recours poste par poste et le droit préférentiel de la victime
3. Répartition au marc l'euro

C. Procédure de recours

1. Procédure de recours contre l'assureur RC automobile
2. Procédure de recours hors automobile (RC vie privée, professionnelle, infraction)

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats
Chargés d'indemnisation
Chargés de clientèle
Téléconseillers
Chargés de recours
Juristes
Inspecteurs commerciaux

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA390

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

681,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:51